

République Française  
 Département : ISERE  
 Arrondissement : Grenoble  
**SAINT AREY - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

### Délibération N° DE\_023\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|--|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 7                                      | 7        | 7          |
| Date de la convocation :<br>16/03/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 7                                      | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Claire MEGIAS

### Objet : Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

#### Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

#### 1- Composition de la commission

**Considérant** que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du maire qui est membre de droit et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

#### 2- Modalités de l'élection

**Considérant** que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu : au scrutin de liste ; à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; sans panachage ni vote préféré

#### 3- Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

Membres titulaires : Anne STUTZ, Guy BACCOLI, Joëlle TROUSSIER, Pieric VIALLET

Membres suppléants : Nicolas GAIO, Christel BONDAZ, Claire MEGIAS

4- Déroulement du scrutin :

Le conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 7, Nombre de votants : 7, Nombre de suffrages exprimés : 7
- Nombre de voix obtenues par la liste n°1 : 7

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

**PROCLAME** élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;

**PRÉCISE** que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes

en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ  
Président de séance

Claire MEGIAS  
Secrétaire de séance